






*Contribution du groupe Accor aux
Objectifs de Développement Durable
des Nations unies*

Mars 2023



Objectifs de Développement Durable des Nations unies et cibles	Axe / piliers stratégiques	Principales contributions de Accor
 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde		
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	Humain	Section 3.3.5.1 – Soutien du Fonds « All Heartist » aux réfugiés et collaborateurs ukrainiens Section 3.3.5.1 – Assistance du Fonds « All Heartist » aux personnes très vulnérables (orphelinats, etc.)
 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable		
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	Humain / S'alimenter	Section 3.2.3.2 – Promotion d'une alimentation saine et durable au sein des hôtels à travers la Charte de l'alimentation saine et durable
2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.	Nature / S'alimenter	Section 3.2.3.2 – Promotion des produits alimentaires issus de l'agriculture biologique ou de l'agroécologie dans le cadre de la Charte de l'alimentation saine et durable
 3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges		
3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.	Humain Nature	Section 3.2.2.2 – Engagement mondial pour éliminer les plastiques à usage unique dans l'expérience des clients Section 3.2.4 – Réduction de l'utilisation de produits chimiques agressifs de nettoyage Section 3.2.5 – Suppression des traitements chimiques dans le cadre de la gestion des espaces verts des hôtels
3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.	Humain	Section 3.3.3.2 – Déploiement du protocole sanitaire ALLSAFE lors de la pandémie Covid-19 Section 3.3.4.2 – Mise en place d'un dispositif d'urgence durant la pandémie de Covid-19, donnant accès à des nuitées hôtelières à prix coutant
 4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie		
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	Humain	Section 3.3.1 – Développement des compétences au cœur de la promesse employeur du Groupe « Be Limitless » Section 3.3.2.2 – Diversité de formations proposées tout au long du parcours professionnel (Académie Accor, etc.) Section 3.3.5.1 – Soutien du Fonds « All Heartist » aux étudiants en stage Section 3.4.1 – Charte Éthique et RSE (section 3.2.4)
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	Humain	Section 3.3.2.1 – Politique de recrutement élargissant les cibles habituelles Section 3.3.5 – Fonds de dotation du Groupe : <i>Accor Heartist Solidarity</i>
 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles		
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Humain	Section 3.3.4.1 – Promotion de la mixité et de l'égalité entre les hommes et les femmes Section 3.4.1 – Charte Éthique et RSE
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	Humain	Section 3.3.4.2 – Engagement fort sur la prévention et la lutte contre les violences de genre (formations, plus de 30 initiatives dans le monde, membre fondateur ou actif de divers organismes, etc.) Section 3.4.1 – Charte Éthique et RSE Section 3.4.3 – Programme « WATCH – We Act Together For Children » pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le secteur du tourisme et du voyage
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	Humain	Section 3.3.4.1 – Promotion de la parité de genre et de l'égalité professionnelle femmes / hommes (programme RiiSE, politique volontariste de % de femmes dans les instances dirigeantes, etc.)



Objectifs de Développement Durable des Nations unies et cibles

Axe / piliers stratégiques

Principales contributions de Accor



6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

Nature / Séjourner

Section 3.2.2.1 – Poursuite de la politique de gestion des déchets : réduction de la quantité de déchets
Section 3.2.2.2 – Engagement mondial pour éliminer les plastiques à usage unique dans l'expérience des clients
Section 3.2.4 – Politique de préservation de la ressource en eau (recyclage des eaux grises et pluviales, réduction de l'utilisation de produits chimiques)

6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.

Nature / Séjourner

Section 3.2.4 – Objectif à fin 2025 de signature de de la Charte Achats Responsables par 100 % des fournisseurs référencés qui les engage à prendre en compte le risque hydrique et à promouvoir l'agroécologie
Section 3.2.4 – Réduction de la consommation d'eau dans les hôtels à travers l'intégration de produits à faible débit et la promotion de solutions de recyclage d'eau



7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

Nature / Séjourner

Section 3.2.1 – Accélération de l'achat et de la production d'énergie renouvelable

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Nature / Séjourner

Section 3.2.1 – Déploiement d'une solution clé-en main d'amélioration de l'efficacité énergétique des hôtels (contrat de performance énergétique)



8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

Nature / Séjourner

Section 3.2.1 – Mise en place d'un plan de sobriété énergétique
Section 3.2.1 – Déploiement d'une solution clé-en main d'amélioration de l'efficacité énergétique

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein-emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Humain

Section 3.3.3.3 – Rémunération équitable
Section 3.3.4.1 – Promotion de la parité de genre et de l'égalité professionnelle femmes / hommes
Section 3.3.4.3 – Intégration des personnes en situation de handicap
Section 3.4.1 – Charte Éthique et RSE

8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

Humain

Section 3.3.2.1 – Politique de recrutement élargissant les cibles habituelles
Section 3.3.2.2 – Diversité de formations proposées tout au long du parcours professionnel (Académie Accor, etc.)

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

Humain

Section 3.4.1 – Charte Éthique et RSE
Section 3.4.4 – Chaîne d'approvisionnement responsable (Charte Achats Responsables, clause contractuelle, etc.)
Section 3.5 – Plan de vigilance du groupe

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Humain

Section 3.3.3.2 – Santé-Sécurité et qualité de vie au travail (prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, des risques liés à la pandémie de Covid-19, etc.)
Section 3.3.3.4 – Entretien d'un dialogue social ouvert
Section 3.4.1 – Charte Éthique et RSE

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

Humain Nature

Section 3.1.1 – Nouvelle stratégie de développement durable qui place en son cœur l'Humain et la Nature en faveur d'une Hospitalité positive
Section 3.2.5 – Contribution à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes
Section 3.2.1 – Refonte des standards de marque de Accor pour intégrer les exigences liées au climat et préparer l'écocertification des hôtels



Objectifs de Développement Durable des Nations unies et cibles

Axe / piliers stratégiques

Principales contributions de Accor



10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

Humain

Section 3.3.1 – Stratégie RH qui promeut la diversité et l'inclusion
 Section 3.3.4.1 – Promotion de la parité de genre et de l'égalité professionnelle femmes / hommes (programme RiiSE, politique volontariste de % de femmes dans les instances dirigeantes, etc.)
 Section 3.3.4.4 – Diversité sociale, ethnique et culturelle



11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Nature / Séjourner

Section 3.2.1 – Trajectoire Net Zéro Carbone et hôtels « verts intelligents »
 Section 3.2.2.1 – Poursuite de la politique de gestion des déchets : réduction de la quantité de déchets (alimentaires, d'emballage et papier) et valorisation des principaux déchets générés par les activités du Groupe



12. Établir des modes de consommation et de production durables

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Nature / Séjourner

Section 3.2.1 - Amélioration de l'efficacité énergétique des hôtels et développement des énergies renouvelables
 Section 3.2.2.2 – Engagement mondial pour éliminer les plastiques à usage unique dans l'expérience des clients
 Section 3.2.4 – Objectif à fin 2025 de signature de la Charte Achats responsables par 100 % des fournisseurs référencés qui les engage à prendre en compte le risque hydrique et à promouvoir l'agroécologie
 Section 3.2.4 – Réduction de la consommation d'eau dans les hôtels à travers l'intégration de produits à faible débit et la promotion de solutions de recyclage d'eau
 Section 3.2.5 – Développement de produits écoresponsables en bois certifiés
 Section 3.4.4 – Charte Achats Responsables et suivi des actions de décarbonation des fournisseurs référencés

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

Nature / S'alimenter

Section 3.2.3.1 – Réduction du gaspillage alimentaire

12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

Nature / Séjourner & S'alimenter

Section 3.2.2.2 – Engagement mondial pour éliminer les plastiques à usage unique dans l'expérience des clients
 Section 3.2.2.1 – Poursuite de la politique de gestion des déchets : réduction de la quantité de déchets et valorisation des principaux déchets générés par les activités du Groupe

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

Section 3.7.3 – Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations environnementales, sociales et de gouvernance figurant dans le DEU



13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Nature / Séjourner

Section 3.2.1 – Analyse de l'impact du risque physique sur les hôtels

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Humain

Section 3.3.2.2 – Sensibilisation des collaborateurs aux enjeux du développement durable à travers la formation en ligne *School for Change*
 Section 3.2.1 – Sensibilisation des clients (sobriété énergétique, évaluation de l'empreinte carbone d'un événement client, etc.)



**Objectifs de Développement Durable
des Nations unies et cibles**

Axe / piliers stratégiques

Principales contributions de Accor



14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

<p>14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.</p>	<p>Nature / Séjourner & S'alimenter</p>	<p>Section 3.2.2.2 – Engagement mondial pour éliminer les plastiques à usage unique dans l'expérience des clients Section 3.2.2.1 – Poursuite de la politique de gestion des déchets : réduction de la quantité de déchets et valorisation des principaux déchets générés par les activités du Groupe</p>
<p>14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.</p>	<p>Nature / Séjourner & S'alimenter</p>	<p>Section 3.2.1 – Trajectoire Net Zéro Carbone</p>
<p>14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.</p>	<p>Nature / S'alimenter</p>	<p>Section 3.2.3.2 – Promotion d'une alimentation saine et durable au sein des hôtels à travers la Charte de l'alimentation saine et durable</p>



15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

<p>15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.</p>	<p>Nature / Séjourner & S'alimenter</p>	<p>Section 3.4.4 – Chaîne d'approvisionnement responsable (Charte Achats Responsables, clause contractuelle, etc.) et produits écoresponsables (alternatives au plastique avec le label FSC)</p>
<p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.</p>	<p>Nature / S'alimenter</p>	<p>Section 3.2.3.2 – Promotion des produits alimentaires issus de l'agroécologie dans le cadre de la Charte de l'alimentation saine et durable</p>
<p>15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p>	<p>Nature / Séjourner</p>	<p>Section 3.2.5 – Préservation de la biodiversité et des écosystèmes</p>



16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

<p>16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.</p>	<p>Humain</p>	<p>Section 3.3.4.2 – Engagement fort sur la prévention et la lutte contre les violences de genre (formations, plus de 30 initiatives dans le monde, membre fondateur ou actif de divers organismes, etc.) Section 3.4.1 – Charte Éthique et RSE</p>
<p>16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.</p>	<p>Humain</p>	<p>Section 3.4.1 – Charte Éthique et RSE Section 3.4.3 – Programme « WATCH – We Act Together For Children » pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le secteur du tourisme et du voyage</p>
<p>16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des dessous-de-table sous toutes leurs formes.</p>	<p>Humain</p>	<p>Section 3.4.1 – Charte Éthique et RSE Section 3.4.1 – Prévention des risques de corruption et de trafic d'influence</p>
<p>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.</p>	<p>Humain</p>	<p>Section 3.3.1 – La promesse employeur du Groupe « Be Limitless » Section 3.3.3.1 – Enquête d'engagement Section 3.3.3.4 – Entretien d'un dialogue social ouvert Section 3.3.2.2 – Diversité de formations proposées tout au long du parcours professionnel (Académie Accor, etc.) Section 3.3.4.1 – Promotion de la parité de genre et de l'égalité professionnelle femmes / hommes (programme RiISE, politique volontariste de % de femmes dans les instances dirigeantes, etc.)</p>
<p>16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.</p>	<p>Humain</p>	<p>Section 3.4.1 – Charte Éthique et RSE Section 3.4.2.1 – Protection des données personnelles Section 3.5.7 – Dispositif d'alerte (Accor Integrity Line)</p>



**Objectifs de Développement Durable
des Nations unies et cibles**

Axe / piliers stratégiques

Principales contributions de Accor



17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.

Humain Nature

Section 3.2.6 – Collaboration avec les parties prenantes externes (One Planet Summit, The Sustainable Hospitality Alliance, etc.)



